

SEANCE DU
6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
61

Date de convocation :
30 septembre 2022

Date d'affichage :
7 octobre 2022

OBJET :
SAINT-LAURENT-D'ANDENAY -
Convention financière pour la prise
en charge d'une partie des travaux
de réfection de la voirie du chemin
des vieilles

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 06 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - M. Abdoukader ATTEYE - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET)
Mme SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Stéphanie MICHELOT LUQUET



Le rapporteur expose :

« Lors des travaux liés au passage en 2 x 2 voies de la RCEA sur le tronçon Blanzly/Montchanin, la DREAL a mis en place une déviation. Cette déviation a notamment conduit les véhicules (PL et VL) à privilégier un itinéraire plus court, le chemin des Vieilles, sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.

Cela a eu pour conséquence la dégradation prématurée de ce chemin.

Suite à différents échanges avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il a été convenu qu'une participation financière de cette dernière contribuerait en partie à la remise en état de la chaussée (renforcement de la structure et réfection de la couche de roulement).

Cette participation financière représentera environ 50 % du coût total des travaux estimé par la CUCM. A priori, cette aide serait donc de 50 000 €, ce dernier montant constituant un maximum au-delà duquel la DREAL ne veut pas aller. La convention qui formalise l'accord trouvé entre la CUCM et la DREAL a été rédigée sur cette base.

Le complément, les 50% restant, sera pris en charge par la CUCM pour une réalisation en 2022.

C'est cette convention dont il vous est demandé d'approuver la signature.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'approuver la passation de la convention entre la CUCM et la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, ayant son siège social à Besançon (25000) à la cité administrative Viotte, relative au versement, par la DREAL, d'une contribution financière de 50 000 € destinée à la remise en état de la chaussée du chemin des Vieilles, sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 7 octobre 2022
et publié, affiché ou notifié le 7 octobre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Yves VERNOCHET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Yves VERNOCHET



CONVENTION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE SUR LE CHEMIN DES VIEILLES A SAINT-LAURENT-D'ANDENAY

Entre,

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau, ayant son siège social au Creusot (71200) au Château de la Verrerie, représentée par son Président en exercice, Monsieur David MARTI, en vertu d'une délibération du conseil de communauté en du 6 octobre 2022.

D'une part, ci-après désignée « la CUCM »,

Et d'autre part :

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, ayant son siège social à Besançon (25000) à la cité administrative Viotte, représentée par le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, Monsieur Fabien SUDRY,

Ci-après dénommée « la DREAL »

PREAMBULE

Lors des travaux du passage en 2 x 2 voies de la RCEA sur le tronçon Blanzay / Montchanin, la DREAL a mis en place une déviation dans le cadre de ces travaux qui ont conduit les véhicules (PL et VL) à emprunter un autre itinéraire plus court.

Cette déviation a eu pour conséquence la dégradation prématurée du chemin des Vieilles situé sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.

Suite à différents échanges avec la DREAL, il a été convenu qu'une participation de 50 000 € contribuerait en partie à la remise en état de la chaussée (renforcement de la structure et réfection de la couche de roulement).

Cette participation financière représente environ 50 % du coût total des travaux estimé par la CUCM. Le complément sera pris en charge par la CUCM pour une réalisation en 2022.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement de la participation aux travaux de réfection de la voirie du chemin des Vieilles à Saint-Laurent-d'Andenay.

ARTICLE 2 : NATURE DES TRAVAUX CONCERNES ET DESCRIPTIF

Les travaux concernent la réfection de la voirie.

Descriptif des travaux :

- Lieu : chemin des Vieilles – 71 210 SAINT-LAURENT-D'ANDENAY.
- Nature des travaux :
 - renforcement de la structure endommagée par reprise des accotements en grave non traitée (GNT) et 2 « poutres » latérales de 50 cm de largeur en enrobé ;
 - Reprofilage de fossé, mise en forme de la banquette ;
 - Mise en œuvre de tête de pont au droit des traversées ;
 - réfection de la couche de roulement par application d'un enduit superficiel d'usure (ESU).

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

La DREAL s'engage à verser la somme de 50 000 € à la CUCM dans le cadre de la participation aux travaux de réfection de la voirie susnommée.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La DREAL procède au versement de sa contribution à l'opération à l'issue de la réalisation des travaux.

Fait à LE CREUSOT, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour la DREAL et un pour la CUCM.

Pour la CUCM
Le Président,

Monsieur David MARTI

Pour la DREAL
Le Préfet de Région,

Monsieur Fabien SUDRY